



COMMUNIQUE

LREM, COMME LA RÉGRESSION EN MARCHÉ

S'il restait quelques personnes qui avaient des doutes sincères sur la conception de la démocratie sociale qu'ont les responsables du mouvement politique actuellement au pouvoir, des déclarations récentes à propos du projet de la loi Fonction publique de 2 députées, rapporteuses à l'Assemblée Nationale, viennent lever toute ambiguïté.

L'une fin février – Emilie Chalas – et l'autre il y a quelques jours – Cendra Motin – dévoilent dans des interventions leurs conceptions ultra-libérales de la Fonction publique (ce n'est malheureusement pas une surprise) et leurs visions rétrogrades des syndicats.

Passons rapidement sur la pauvreté éculée de ce qui serait insultant de considérer comme des arguments – les ritournelles incantatoires sur la « souplesse » et la « liberté des employeurs et des managers » : le Secrétaire d'État en charge de la Fonction publique rabâche depuis de longs mois ces formules pathétiques de manière laborieuse et indigeste.

Ce qui mérite que l'on s'y arrête, ce sont les saillies sur les organisations syndicales et le dialogue social.

2 exemples suffisent pour mesurer la pente autocratique et dangereuse sur laquelle ces élues dévalent sans vergogne.

À propos des CAP, Emilie Chalas déclare : « Il était nécessaire de lever l'opacité prégnante sur les CAP et de rendre plus transparentes, objectives et justes les décisions individuelles. C'est une demande forte des agents publics. Ça suffit, l'opacité et les passe-droits ! Nous aurons le courage de percuter le mode de fonctionnement des syndicats ».

Rendre plus « transparentes, objectives et justes les décisions individuelles » en confiant toutes les prérogatives aux seuls employeurs publics, on en rirait si les conséquences – à rebours total de ces déclarations – n'étaient pas potentiellement si graves !

Mais, par ailleurs, que dirait-on si la CGT, qui a bien davantage d'adhérents cotisants que LREM, se targuait de vouloir « percuter le mode de fonctionnement » des partis politiques...

Cela en dit long sur la vision étriquée et réactionnaire que porte la députée sur les organisations syndicales !

Quant à Cendra Motin, elle estime que « à force de négociations, on en arrive à un texte surtout très technique et qui semble vidé de son ambition initiale. »

Visiblement, l'octroi de dictionnaires pour certains parlementaires ne serait pas superflu tant certaines définitions leur paraissent étrangères... Même Olivier Dussopt a toujours pris soin de préciser que, à aucun moment, nous n'étions dans un processus de négociations !

Un peu plus loin, Cendra Motin se laisse aller à une confiance dont la portée n'est rien moins que révolutionnaire : « Je ne critique pas la légitimité des discours syndicaux, mais mon problème, c'est leurs effets. »

Bref, les organisations syndicales ont encore le droit de s'exprimer, nous voilà rassurés, mais il est essentiel que leurs points de vue ne soient pas pris en compte...

Cette quintessence cumulée d'inculture, de mépris et de visées régressives n'appelle décidément qu'une réponse : la mobilisation !

Pour la CGT, c'est dès demain lors du passage au Conseil des ministres du projet de loi Fonction publique, c'est un feu roulant d'actions tout le mois d'avril, c'est la grève et les manifestations le 9 mai prochain.

Montreuil, le 26 mars 2019